

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
11 AVRIL 2024

Date de convocation : le 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND,
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST, Mesdames Véronique BESSE, Marie-Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Lucette SOURISSEAU,
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Marie RENOU

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 9

Nombre administrateurs votants : 10

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

N°20 : PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA RESIDENCE A LA CLAIRE FONTAINE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ANTENNE DE FORMATION D'AIDE SOIGNANTE EN PARTENARIAT AVEC LE LYCEE JEANNE DELANOUE.

Vu la délibération n°19 portant sur la signature d'une convention de partenariat entre le lycée Jeanne DELANOUE de Cholet et le CCAS de la Ville des Herbiers pour la mise en place d'une antenne de formation d'aide-soignante au sein de l'EHPAD « A la Claire Fontaine ».

Considérant que des aménagements de locaux sont nécessaires pour le bon déroulement de la formation,

Considérant que la Région et l'Agence Régionale de la Santé souhaitent financer ce projet innovant à hauteur respective de 50% et 30% des travaux HT.

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir adopter le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 085-268500758-20240411-DEL20_20240411-DE

S²LOW

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--|------------|--------------|------------|
| Bureaux coordinateur SSI et contrôle technique | 3 610.00€ | Apport CCAS | 11 171.64€ |
| TVA 20% | 722.00€ | Région (50%) | 18 017.72€ |
| Travaux aménagement salles de formation | 32 425.45€ | ARS (30%) | 10 810.64€ |
| TVA 10% | 3 242.55€ | | |
| | | | |
| TOTAL | 40 000.00€ | TOTAL | 40 000.00€ |

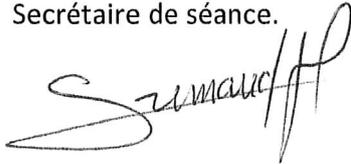
Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 19/4/24

Publié électroniquement le : 22/4/24

Pour copie conforme,

Jean-Marie GRIMAUD,
Secrétaire de séance.



Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

